

# AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2025 – N° 72

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire . . . . . 2

La Vie Communale 3-23

Le Coin des  
Associations . . . . . 24-32

État civil . . . . . 33  
(du semestre)

Infos Pratiques . . . . . 34-39

Comptes Rendus 40-51  
Conseils Municipaux



*Neige dès le 21 novembre  
2024 !!! et passagère*

# **LE MOT DU MAIRE**

**Bonjour à toutes et tous,**

En ce début d'année de 2025, mes premières pensées se tournent vers Mayotte et ses habitants en souhaitant que la question sanitaire et alimentaire soit bien gérée. En effet, face à un tel drame, ce n'est pas le moment de faire de la récupération politique pour déterminer la cause écologique, immigratoire ou autre mais bien de se concentrer pour agir et leur assurer des conditions de vie décentes.

Dans la même lignée, je souhaite pour 2025 que notre pays retrouve une stabilité politique en attendant de nos responsables qu'ils soient motivés par l'intérêt général et non leur avenir personnel.

Servir les concitoyens et non se servir pour trouver des solutions améliorant le quotidien de chacun, sans faire monter les tensions et creuser le fossé entre le peuple et les élus.

Au niveau local, nous continuons à agir pour améliorer les conditions de vie et de santé de chacun d'entre nous avec l'installation d'une seconde doctoresse au sein de notre commune.

La doctoresse Claudia a débuté ses visites **le mardi 14 janvier 2025** et je vous laisse le soin de lui réserver un très bon accueil.

Pour tous nos autres projets, nous avons des chances supplémentaires de les voir aboutir grâce au label "**village d'avenir**" que nous avons obtenu. Ainsi sera réalisé un diagnostic territorial afin de déterminer une stratégie et un programme d'actions en espérant ne pas tomber dans les méandres administratifs.

Pour finir sous un angle sportif, un grand évènement jamais vu à Lonlay aura lieu

**- le 10 juillet 2025 avec le passage du tour de France au sein de notre commune.**

Avec pour seul souhait, toujours plus de projets pour Lonlay, l'ensemble du conseil municipal et moi même vous présentons tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Christian DEROUET

## VŒUX 2025

### Extrait de la prise de parole de Christian Derouet ,maire

Auparavant, je tiens à remercier chaleureusement notre docteur Marion Le Monnier et David qui ont été et sont des aidants, des facilitateurs dans l'installation de notre docteur Claudia et de son mari Claudiu. C'est un bel exemple de travail collectif. Je suis fier du résultat de ce travail. Merci à vous tous !



**Merci à**

- L'Ordre des médecins (*du bout des lèvres*) pour avoir accepté l'installation du docteur Claudia HANCU.

Je tiens à faire passer un message : je demande à l'Ordre des Médecins qu'il ait plus d'empathie envers nos concitoyens qui n'ont pas de médecin traitant, de ne plus complexifier mais plutôt d'être des facilitateurs envers d'installation des médecins européens qui viennent nous aider à lutter contre ce fléau ; la désertification médicale.



## MÉDECIN ROUMAIN, LE DR CLAUDIA HANCU COMMENCERA SES CONSULTATIONS LE 14 JANVIER 2025

Un second médecin est arrivé à Lonlay-l'Abbaye (Orne). Le Dr Claudia Hancu est Roumaine. Elle commencera ses consultations le 14 janvier 2025.



Janvier 2025. Dr Claudia Hancu, son époux, Claudio, avec Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye (Orne) et Jean-Claude Coquio, son adjoint. ©Le Publicateur Libre

Par [Nathalie Guérin](#)

Le maire de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) et son équipe municipale ont atteint un objectif majeur : attirer un second médecin généraliste dans la commune. À partir du 14 janvier 2025, le Dr Claudia Hancu, 51 ans, commencera à accueillir ses premiers patients dans son cabinet situé au premier étage de la mairie.

« Je suis une madame très, très travail »

Originaire de **Roumanie**, Claudia Hancu a obtenu son diplôme de médecine en 1998. Son parcours professionnel est riche : elle a exercé en cabinet privé, travaillé dans une entreprise pharmaceutique et occupé un poste d'assistante médicale. En 2017, elle a choisi de revenir à la médecine généraliste.

**Bien qu'elle ait une solide expérience en échographie, son diplôme dans ce domaine n'est pas reconnu en France.**

Attirée depuis toujours par la **France**, la professionnelle de santé explique : « Plus jeune, j'ai été fascinée par le roman Les Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas ».

Malgré une situation confortable en Roumanie – un emploi stable, une maison et des revenus – Claudia Hancu a choisi de s'installer en France pour sa qualité de vie et pour répondre à la pénurie de médecins.

J'apprécie l'accueil chaleureux et la bienveillance des habitants de Lonlay-l'Abbaye.

Le Dr Claudia Hancu envisage d'acheter un terrain dans la commune pour y construire une maison et s'y installer durablement. Son mari, Claudio, ancien directeur informatique, l'a suivie dans cette aventure. Il met désormais ses compétences au service du cabinet médical.

La commune nous a mis à disposition du matériel d'une valeur de 15 000 euros.

**Le couple a un fils de 23 ans, étudiant en comptabilité.**

Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye

« On complexifie plus qu'on ne simplifie » !

L'installation du Dr Hancu à Lonlay-l'Abbaye n'a pas été un processus simple. Le médecin était convoité par deux autres communes situées dans le Nord de la France. Finalement, elle a choisi Lonlay-l'Abbaye et s'y est installée en juillet 2024. Cependant, l'obtention de son inscription à l'**ordre national des médecins** a pris du temps.

**J'ai dû attendre trois mois pour obtenir un rendez-vous.**

**Ce délai a suscité la colère de Christian Derouet, maire de la commune.**

**Pour accélérer la procédure, le maire a fait intervenir le sénateur Nathalie Goulet et Mme JOURDAN, notre députée . Le rendez-vous du 19 octobre a permis de finaliser l'inscription de Claudia Hancu, conditionnée par la reconnaissance de son diplôme et sa maîtrise de la langue française.**

**« La motivation est l'essence de notre réussite »**

Pour recruter ce second médecin, la commune de Lonlay-l'Abbaye avait missionné deux cabinets spécialisés. **Il a fallu deux ans et demi d'efforts pour que cette recherche aboutisse.**

**C'est beaucoup d'énergie et de stress pour améliorer la qualité de vie des habitants. C'est très difficile. La motivation est l'essence de notre réussite. J'espère que notre succès inspirera d'autres communes dans leur lutte contre la désertification médicale.**

Depuis le début de son mandat, le premier édile et son équipe municipale, ont mené de nombreuses actions pour rendre la commune plus attractive. Grâce à leurs efforts, Lonlay-l'Abbaye compte aujourd'hui plusieurs professionnels de santé : deux médecins généralistes, un kinésithérapeute et un dentiste, lui aussi originaire de Roumanie. Ces initiatives contribuent efficacement à lutter contre la désertification médicale en milieu rural.

Avant de commencer ses consultations le 14 janvier, le Dr Claudia Hancu a bénéficié d'une formation d'observation avec sa collègue le Dr Marion Le Monnier. Elle entend travailler la proximité. Ses patients devront lui envoyer un mail à l'adresse suivante : [dr.hancu@icloud.com](mailto:dr.hancu@icloud.com) en précisant leur nom, numéro de téléphone et motif. « Je les rappellerai pour fixer un rendez-vous », assure-t-elle. Ils pourront aussi laisser un message au **02.33.66.13.02**. « Sans rendez-vous, pas de consultation », prévient-elle.

## LA BISCUITERIE DE L'ABBAYE REÇUE À L'ÉLYSÉE POUR L'EXPO DU FABRIQUÉ EN FRANCE

Plusieurs membres de la Biscuiterie de l'Abbaye, de Lonlay-l'Abbaye, se sont rendus à Paris, vendredi 25 octobre 2024, afin de participer à l'exposition du Fabriqué en France.



Charles Lebaudy, dirigeant de La Biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye, était à l'Élysée, à Paris, vendredi soir.  
(©CL) Par [Rédaction Domfront](#)

Vendredi 25 octobre 2024, le **dirigeant** de l'entreprise de [Lonlay-l'Abbaye](#) dans l'[Orne](#), Charles Lebaudy, a assisté au vernissage de l'exposition du **Fabriqué en France**.

Cette exposition a lieu ce week-end, au Palais de l'Élysée, les 26 et 27 octobre. Il était accompagné de **Corinne Sellier, directrice marketing**.

La Biscuiterie de l'Abbaye a engagé des travaux d'agrandissement du magasin d'usine pour 1,4 million d'euros. Le chantier devrait durer jusqu'à octobre 2024.

### **Exposition Fabriqué en France, c'est quoi ?**

Initiée par le **Président de la République** en 2020, cette **grande exposition** a pour objectif de promouvoir les produits des entreprises qui fabriquent en France, de valoriser la richesse de tous les **territoires** ainsi que les savoir-faire des entrepreneurs, artisans, ingénieurs, agriculteurs.

**122 produits français** ont été sélectionnés parmi 2 452 produits candidats. En général, il y en a un par département.

### **Le prix Sial For change**

Après avoir été **récompensée** pour son **engagement RSE** (Responsabilité sociale des entreprises) avec le prix « **Sial For change** » pour ses 2 gammes Notre Nature et Apéro billes, la [Biscuiterie de l'Abbaye](#) a été sélectionnée avec **6 autres entreprises normandes** pour participer à la **Grande exposition** du FabriEconqué en France.

### **Sélection début septembre**

Nous avons candidaté en début d'année 2024 avec notre traditionnel Sablé de l'Abbaye, produit emblématique de l'entreprise. Nous avons appris notre sélection en septembre dernier, explique Charles Lebaudy, PDG de l'entreprise. C'est une fierté de représenter la région Normandie, une reconnaissance du savoir-faire de l'entreprise et de nos salariés. Cette sélection est un coup de projecteur sur notre entreprise et l'opportunité d'une meilleure visibilité.

Charles Lebaudy, Dirigeant de l'Entreprise La Biscuiterie de l'Abbaye.

## LA BISCUITERIE DE L'ABBAYE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Nous avons initié en octobre 2023 la construction d'une extension afin d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. Ainsi au rez-de-chaussée, le magasin est passé de 50 à 120m<sup>2</sup> et nous avons construit 5 bureaux et une salle de réunion à l'étage.

Depuis le 11 novembre dernier, vous pouvez venir découvrir ou redécouvrir les biscuits fabriqués sur place, mais aussi d'autres produits alimentaires de la région.

Il était important pour nous de proposer des conditions d'accueil à notre image mais aussi de partager la richesse de notre histoire et l'évolution de l'entreprise depuis ses débuts à la boulangerie. C'est pourquoi une partie du nouvel espace de vente se présente sous la forme d'un musée retraçant les événements marquants depuis la boulangerie familiale jusqu'à nos jours.



Il nous reste quelques aménagements avant de reprendre les visites d'atelier. Ainsi, à compter de fin janvier vous pourrez bénéficier de cette expérience immersive du lundi au vendredi.



Patricia, Josiane et Elodie sont ravies de vous accueillir à la boutique, du lundi au samedi, de 10h à 13h et de 14h à 18h (19h de mi-février à fin novembre). Le musée est accessible gratuitement à ces mêmes horaires.

**Les visites d'atelier reprendront à partir du 27 janvier 2025, du lundi au vendredi, sur réservation au 02.33.30.64.74.**

## DES MILITAIRES AMÉRICAINS POUR LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE LONLAY-L'ABBAYE

Vendredi 9 août 2024, une délégation d'une cinquantaine de militaires américains et quelques civils ont participé à la commémoration de la Libération de la commune.



L'arrivée du cortège au monument aux morts de Lonlay-l'Abbaye (Orne) le 9 août 2024.

©Le Publicateur Libre

Pour le 80e anniversaire de la Libération de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#), le maire, Christian Derouet a accueilli une cinquantaine de militaires américains et quelques civils le 9 août 2024 en leur disant : « Vous êtes ici chez vous ! ». Il a ensuite passé le micro à Justin Reynolds du 514e Air Mobility Wings.

### **Un triste événement**

Le 8 août 1944, le bombardier américain « chow hound » (le grand rapide) est abattu par la Flack allemande (artillerie antiaérienne). L'avion s'écrase aux abords de la commune de Lonlay-l'Abbaye et 9 aviateurs y perdront la vie. Ce triste événement restera le souvenir symbolique et historique de la Libération pour la commune, mais pas seulement. Outre-Atlantique, cette disparition aérienne est aussi devenue un repère emblématique de l'histoire représentant le courage et le sacrifice d'une nation pour en sauver une autre.





**80 ans après, le 9 août 2024, sur le lieu du crash**



**Représentation franco-américaine devant le monument aux morts de Lonlay-l'Abbaye le 9 août 2024.  
©Le Publicateur Libre**

puis au monument aux morts, se sont retrouvés, les représentants de ces mêmes nations. Après 80 ans, ce ne sont plus, bien évidemment, les témoins de l'époque, mais la présence des nouvelles générations rendant hommage à leurs compatriotes disparus est réconfortant. Ils sont tombés pour la liberté, mais pas dans l'oubli !

## GROTTE DE JACQUES LEBAUDY

23 11 2024 Extraits du discours de Jacques LEBAUDY à la Grotte de Lonlay

Chers Amis, bonsoir,

Merci à Notre ami Jérôme NURY député de l'Orne,

Merci à madame Chantal Jourdan députée de notre circonscription,

Merci au commandant Romain SOULARY chef d'escadron de la gendarmerie,

Merci à l'adjudant-chef Clément HONORE chef de brigade de Domfront,

Merci à Jean Claude POISSON ancien curé de Lonlay l'Abbaye,

Merci à monsieur le Curé de Domfront,

Et merci à notre ami Christian DEROUET maire de Lonlay l'Abbaye,



Merci à vous tous qui nous faites  
l'honneur de votre présence.



La plupart d'entre vous a lu l'excellent article de Mme Nathalie GUERIN journaliste au publicateur libre.

Pour ceux qui ne connaissent pas bien l'histoire de cette Grotte, permettez-moi de vous la rappeler brièvement.

Au début des années 1920 la paroisse de LONLAY l'Abbaye avec son curé l'Abbé DUBOIS avait organisé une mission.

Une mission consistait à faire venir des prédicateurs, soit des moines soit des missionnaires qui durant quelques jours disaient des messes, prêchaient et organisaient des processions vers les différents calvaires de Lonlay.

A cette occasion la paroisse avait construit cette grotte, imitation de la célèbre grotte de Lourdes.

Pour cela, le propriétaire du champ au-dessus Monsieur des Villettes, le père de Guy Hubert des Villettes que nombre d'entre vous ont bien connu, donna à la paroisse un bout de terrain pour cette construction, mais aucune cession n'a été réalisée chez un notaire si bien que cette parcelle ou est construite la grotte appartient toujours officiellement au propriétaire du champ.

Or, il y a une vingtaine d'années, nous avons acheté ce champ et de facto, nous sommes devenus propriétaire de la grotte, un petit miracle, en sorte.

Puisque je parle de miracle, je vais vous parler de Lourdes et de ses miracles.

En 1858, il y avait un petit village au pied des Pyrénées dont le nom était LOURDES. Dans cette commune de paysans vivait la famille Soubirous. Ils avaient plusieurs enfants et l'aînée Bernadette avait 14 ans en 1858.

Le 11 février 1858, alors qu'elle s'approcha d'une grotte appelée Massabielle, elle aperçut tout à coup une violente lumière sous la grotte et une belle dame vêtue de blanc lui apparut.

La vierge Marie puisque c'était d'elle qu'il s'agissait apparut 18 fois à Bernadette entre le 11 février et le 16 juillet 1858.

Depuis des millions de pèlerins affluent à Lourdes.

Depuis plus de 150 ans, il y a eu des centaines, voire des milliers de miracles.

Cependant, lors d'un miracle flagrant, l'Eglise organise une enquête diligentée par un groupe composé de Docteurs en médecine et de scientifiques ; cette commission étudie parfois pendant plusieurs mois et si le verdict tombe : la guérison n'a pas d'explication scientifique,

Alors l'Eglise déclare qu'il y a eu un miracle.

En 150 ans, seuls 70 miracles ont été retenus par l'Eglise dont le plus récent en 2018.

Revenons maintenant à la construction de cette grotte.

Les travaux ont été réalisés sur 2 années 1921 et 1922.

Les paroissiens ont creusé le rocher pour réaliser une grotte, vous imaginez le travail, il n'y avait pas de marteaux piqueurs à l'époque.

Il a fallu aussi construire les 2 escaliers et surtout il a fallu ériger le calvaire.

Transporter le calvaire qui pèse plus d'une tonne n'était pas trop compliqué ; mais amener le socle du calvaire qui pèse plusieurs tonnes par le chemin étroit qui existait s'est avéré plus compliqué.

C'est le grand père de Marie Thérèse qui s'en était chargé ; Paul BIDARD était un important entrepreneur de travaux agricoles et possédait plusieurs carrières.

Voilà pour la construction, Marie Thérèse et moi, nous en sommes fiers et nous tenons à l'entretenir. Il s'agit d'un monument historique qui fait partie du patrimoine de Lonlay l'Abbaye.

Nous avons demandé à notre ami Christophe Pierre qui possède une entreprise de peinture à Carpiquet de remettre en beauté cette grotte, et en particulier d'effectuer un lifting à la Vierge Marie et à saint Bernadette. Je lui demande de féliciter ses ouvriers pour l'excellent travail qu'ils ont effectué.

Voilà, Mesdames et messieurs, ce que voulais vous raconter et je vous remercie de m'avoir écouté.

Il ne vous a pas échappé qu'il s'agit d'un monument religieux, aussi j'ai demandé à notre ami l'Abbé Jean Claude Poisson, ancien curé de Lonlay, accompagné de Monsieur le Curé de Domfront de bien vouloir bénir cette grotte maintenant remise en beauté.

Merci de votre attention.

## LES POMPIERS DE LONLAY-L'ABBAYE – ANNEE 2024

Le centre de secours de Lonlay a un effectif de 33 sapeurs-pompiers.

### **BILAN DES INTERVENTIONS**

- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique ou accident du travail : 148
- Accidents de la route : 34
- Feux : 38
- Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, destruction de nids) : 22

Un TOTAL DE = 242 **INTERVENTIONS**

Cette année nous avons recruté : Timothé LE VIEUX et Lucie LERAY et le docteur Marion LE MONNIER qui assurera les visites médicales de maintien en activité. Sans cet engagement, les visites se trouvent à Flers, Argentan ou Alençon : du temps et des kilomètres en moins et de la disponibilité retrouvée. Merci et bienvenue au Médecin capitaine Marion LE MONNIER.

Le directeur de la Biscuiterie Charles LEBAUDY et son équipe de direction nous soutiennent ainsi que la commune de LONLAY en permettant à leurs employés de quitter leur poste de travail pour venir au secours de la population. Merci pour ce soutien.

Je remercie le personnel qui pour la plupart fait de son mieux pour être disponible lorsqu'ils sont présents sur la commune. Cela permet de maintenir une réponse opérationnelle optimum.

### **Décoration**

Félicitations à Corinne BALLON pour sa médaille de bronze pour 10 ans de service.

Félicitations à Christophe GAUTIER pour sa médaille de bronze pour 10 ans de service.

Félicitations à Dominique RAULT pour sa médaille de d'argent pour 20 ans de service.

Félicitations à Pascal BETTON pour sa médaille d'or pour 30 ans de service.

Félicitations à Franck LETISSIER pour sa médaille d'or pour 30 ans de service.



Félicitations au sergent-chef Remi PELLERIN

pour sa médaille échelon or de l'union départementale

Félicitations au lieutenant Franck LETISSIER

pour sa médaille échelon argent de l'union départementale



### Les promotions

Félicitations à GAUTIER Christophe pour

l'obtention de son grade sergent /chef

Félicitations à DUSAUGEY Guillaume

pour l'obtention du grade caporal

Félicitations à BOUCHER Matylda

pour l'obtention de la distinction 1 classe



Être sapeur-pompier volontaire c'est prendre un engagement qui impose de la rigueur, de la volonté et du temps pour venir en aide à la population quel que soit le temps, ce n'est pas une colonie de vacances. Il faut recruter pour maintenir une disponibilité minimale de 6 à 10 sapeurs-pompier 24/24. Nous recherchons des personnes sérieuses et motivées.

Le sérieux de l'ensemble du personnel à se mettre disponible dès qu'il se trouve sur la commune permet également de maintenir ce minimum.

Le centre de secours vous souhaite une bonne année 2025.

**LE CAPITAINE : VAUGEOIS LUDOVIC**

## LONLAY-L'ABBAYE : CENT VINGT-CINQ PERSONNES

### AU REPAS DES PLUS DE 70 ANS



Christian Derouet maire, entouré de Germaine Leneveu, doyenne de 101 ans, suivie de près par une autre doyenne de 99 ans

© Ouest-France

C'est avec humour que Christian Derouet maire, a ouvert le traditionnel repas des plus de 70 ans, mercredi 23 octobre « puisqu'il est vrai que la nouveauté est de ne plus dire aînés ».

Sur 235 personnes invitées, cent vingt-cinq étaient présentes autour de Germaine Leneveu, doyenne de 101 ans, suivie de près par une autre doyenne de 99 ans et du doyen Gaston François, 93 ans. Un repas convivial, préparé par le Grenier à sel, traiteur événementiel depuis trente ans dans la commune. Le service a été effectué par cinq jeunes bénévoles de la commune, une tradition depuis quelques années. La préparation de cette journée s'est faite grâce au centre communal d'action sociale, accompagné par les locataires d'Âges et vie et les services techniques.

Les enfants de l'école et la maison des assistantes maternelles ont aussi participé à cet événement, au travers d'un travail collectif de dessins sur le thème « Nature et paysages », pour la décoration des menus.

C'est un beau travail collectif et intergénérationnel précise le maire ; il est aussi revenu sur les travaux et projets de l'année :

- l'aire de loisirs intergénérationnelle, une grande réussite vu le nombre de personnes qui la fréquente,
- début octobre une nouvelle coiffeuse OCEANE est arrivée,
- très bientôt, la réhabilitation de la maison Levêque, place St Sauveur
- et enfin, un second médecin s'installera en fin d'année sur Lonlay. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse grâce à la partie musicale confiée à l'orchestre Guimartinn's. Guy et Martine Lesellier et Nadège ont enchanté l'assemblée avec un florilège de musette, de disco et chants des années 1970 et 1980.

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2024



Le samedi 16 novembre, (calendrier oblige) Christian Derouet, maire de Lonlay l'Abbaye, Gilles Bouchard Président de l'U.N.C et le conseil municipal, accueillait place St Sauveur les Anciens combattants, les Soldats de France, le corps des sapeurs pompiers, ainsi que la population.

L'événement solennel s'est déroulé aux Monuments aux Morts avec dépôt de gerbe en présence de quelques enfants très attentifs, suivi de la prise de parole du maire qui a relu le message du ministre des armées Sébastien LECORNU.

A l'issue de cette cérémonie, nous nous sommes rendus à la Salle Sainte Thérèse afin d'y partager le pot de l'Amitié.

**CHÂTEAU DE LA BIÈRE**  
**Donatien et Pascale LESELLIER**  
**et leur microbrasserie**  
**Le Fay - 61700 Lonlay L'Abbaye**  
**02 33 38 07 86**  
**06 32 12 29 97 - 06 81 52 93 92**



**Rétropective de la Fête de nos 10 ans du dimanche 23 juin 2024**

**- Rendez-vous le dimanche 22 juin 2025 pour nos 11 ans**

Pour nous, un grand merci aux visiteurs et un vrai plaisir d'avoir atteint 10 ans malgré toutes les difficultés qu'il faut traverser sur le développement et la fatigue de cette activité professionnelle.



**Témoignages:** journée très bien organisée, fût un réel succès et plaisir pour chaque visiteur avec accueil en musique et chants ; dans un cadre très agréable, le tout sous un beau soleil



Pour l'occasion, ils ont invité quatre autres brasseurs qu'ils ont formés eux-mêmes.



**Divers stands d'artisanat :** ferronnerie, Sève et Copeaux (bois) : petits meubles, accessoires de cuisine (planches, petits plateaux, ...), graveurs, créateurs à partir de liège, réalisations de bijoux, etc...



**restauration sur place :** pizzas, crêpes, galettes etc... accompagnées de bières et bien évidemment au goût de chacun !!!



## DESSINATEUR DANS L'ORNE, STÉPHANE DONNE UNE ÂME AUX VOITURES DE PRESTIGE

Domicilié à Lonlay-l'Abbaye (Orne), Stéphane Pellerin, 56 ans, est dessinateur de voitures de prestige. Une profession qui lui permet d'allier ses deux passions.



Dessinateur à Lonlay-l'Abbaye (Orne), Stéphane Pellerin reproduit une voiture de prestige sur sa tablette graphique

©Le Publicateur Libre Par [Nathalie Guérin](#)

Originaire de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#), Stéphane Pellerin est dessinateur de véhicules de prestige.

Je fais des reproductions de voitures de collection à la demande de passionnés.

Lui-même est passionné de voitures anciennes et d'art. « Petit, quand j'allais dans des musées, j'étais impressionné devant les œuvres et j'aurais aimé me mettre à la place des peintres impressionnistes ou expressionnistes comme Rembrandt ».

Une formation artistique

A 18 ans, Stéphane entre à l'Adaa (Académie d'art) à Alençon et ensuite aux Beaux-Arts à Caen pendant 2 ans. Ses vacances, il les passe dans l'atelier de Hugues-Claude Pissarro, petit-fils de Camille Pissarro au Pont de Gras dans la Vallée de la Vère.

Sa vie professionnelle est ensuite une succession de contrats de 2 ans dans différents domaines comme préparateur automobile, ferrailleur, laveur de carreaux, boucher, stratifieur en compositif...

Survient une rupture sentimentale et la maladie de sa maman. Stéphane se décide alors à revenir vivre auprès de ses parents à Lonlay-l'Abbaye. « Un jour, je tombe sur l'émission Vintage mécanique sur la 21 ou je découvre l'activité de Noémie Marmora qui dessine pour des événementiels afin de présenter des marques de voitures ».

Une émission qui tombe au bon moment et qui va l'inspirer puisque lui-même est en recherche d'une activité réunissant ses deux passions pour la voiture de collection et le dessin.

Le 1er janvier 2024, Stéphane crée sa **micro-entreprise** : « **Steph'Hazarts** ». Il aménage un petit coin dans sa chambre pour travailler au calme et reproduire des voitures de prestige comme les Porsche 718 RS 60, 356 SL, Bugatti 41 Royal, SC Atlantic, 57 SC Atalante, 30 Torpédo, 30, 35 et 37.

Dessin réalisé  
aux crayons de  
couleurs



Dessin réalisé  
avec une tablette  
graphique

Je donne une âme à ce que je dessine, de la chaleur à une voiture en respectant le travail des designers, le petit détail qui a mené à un véhicule d'exception qui se transmet de génération en génération.

Il ajoute : « Mes clients sont des passionnés de voitures qui veulent immortaliser leur patrimoine coté et d'une grande valeur ». Il produit des dessins, affiches, images numériques pour tout support (mug, tissus, bâches...).

Chacune de mes créations est accompagnée d'un certificat d'authenticité.

Un rêve à l'approche du Téléthon

En parallèle, Stéphane vend ses reproductions lors d'expositions. Il était à Chanu le 1er mai 2024, aux Bielles de mai à Vire, lors d'un rassemblement de voitures de collection à Courtemer, au rétro festival à Caen et dernièrement à la bourse d'échanges des Amis de la Traction à L'Aigle.

Son rêve aujourd'hui est de participer au Téléthon. « J'aimerais offrir un ou deux dessins, pour donner du sens à mon travail. Il faut savoir donner de son temps pour exister ».

|Steph'Azart, 06.81.28.79.95.

## Ecole de Lonlay l'Abbaye

### **Journée de la laïcité**

Le 9 décembre, c'était la journée de la laïcité pour toutes les écoles. Les enfants des trois classes ont créé des affiches pour la cour de récréation.



### **.Téléthon 2024**

Le vendredi 29 novembre

Les élèves des 3 classes ont participé à des ateliers sportifs et partagé ensemble un goûter offert par l'APE et la biscuiterie.



**Sortie à la maison de l'eau et de la rivière**  
Les 3 classes ont participé à une animation sur « l'arbre aux mille couleurs » à Ségrie Fontaine pour découvrir l'automne en forêt.



# Chorale et marché de Noël 2024

Chorale de l'école sur le thème  
« Nature et paysages »  
Le vendredi 20 décembre



Nous remercions tous nos partenaires pour l'organisation de tous ces événements : Mairies, APE, parents bénévoles, CDC, biscuiterie de l'Abbaye, AESH et ATSEM.

# École de St Bômer les Forges



Les élèves se sont rendus à la mairie de St Bômer pour élire leurs **délégués**.

Pour **la semaine du goût**, les CP-CE1 et CE2 ont dégusté différents fruits.



Activité de Land'Art pour les CP et CE1, avec des éléments de la nature ramassés autour de l'école.



Interventions de Mr Morvan Debroize  
de Normandie Maine, avec les CP  
CE1 et CE2 : atelier sur le paysage de  
bocage et découverte de la haie  
bocagère dans St Bômer



La neige s'est invitée à  
l'école pour le bonheur  
des enfants !



Le vendredi 29 novembre, les élèves ont couru pour le **Téléthon**  
puis les 4 classes ont partagé un goûter offert par l'APE et la  
biscuiterie.



**Pour nous contacter ou pour  
une inscription :**

École de St Bômer-les-Forges  
[ce.0610589j@ac-normandie.fr](mailto:ce.0610589j@ac-normandie.fr)  
Tel : 02.33.38.39.58  
Ecole de Lonlay l'Abbaye  
[ce.0610980j@ac-normandie.fr](mailto:ce.0610980j@ac-normandie.fr)  
Tel : 02.33.38.09.42

**Padlet d'informations :**





## ASSOCIATION PARENTS D'ELÈVES LONLAY / ST-BÔMER

Un nouveau Bureau a été élu début juillet suite au départ de Isabelle NESTOR (de St Bomer) et de Emeline GRIPPON (de Lonlay) puisque leurs enfants quittaient l'école primaire vers le collège. Après plus de 10 ans au service de l'APE en tant que Trésorière et Trésorière adjointe, nous les remercions chaleureusement pour leur investissement.

Nous avons donc accueilli de nouveaux membres dans le Bureau : Aurélie ROUTIER-LETONDEUR et Laëtitia GESLIN, ainsi que Murielle DOSSIN-LOUVEAU qui remplace Aurore AUVRAY au poste de Secrétaire-adjointe, Aurore restant tout de même dans les membres actifs pour aider lors des actions.



Malheureusement, la soirée dansante prévue le 19 octobre a été annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants. En effet, seulement 130 places ont été vendues, ce qui ne permettait pas de rentabiliser l'évènement ! En conséquence, l'APE contribuera au financement des voyages scolaires à hauteur des recettes obtenues cette année. Cela pourra entraîner une participation supplémentaire des parents pour couvrir les frais des voyages (ex : semaine sur les Plages du Débarquement pour les CM1 et CM2 fin juin 2025).

Les actions menées ce semestre ont été fin décembre

l'organisation du repas à la salle des fêtes de Lonlay après les chants

des élèves en proposant une restauration et buvette :

sandwich ou galette saucisse, chocolat chaud, crêpe, bière, etc.

étaient à la vente.



Nous remercions néanmoins tous les parents pour leur participation financière et leur soutien aux autres actions telles que les sapins de Noël et les chocolats des Chevaliers d'Argouges.

L'APE a également participé au Téléthon et le dernier jour de l'école, a préparé des chocolats chauds et des sachets de bonbons remis aux enfants. sorties scolaires, a participé au financement des transports (ex : sortie à la Maison de l'eau et de la Rivière), achats de matériel et cadeaux de fin d'année.

En 2025, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (ex : déjeuner « carbonade flamande » le dim. 16 mars à St-Bomer, kermesse le 15 juin, ... etc).

Venez nous rejoindre et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer> pour l'actualité des écoles.

A très bientôt sur nos manifestations ! **Le Bureau (Nicholas, Florent, Stéphanie, Murielle, Aurélie et Laëtitia)**

**ANCIENNES FERMES FLEURIES**

PASDELOUP Rolande	Les Vallées
PELLERIN Nicole	Les Vallées
GENISSEL Michel	L'Archerie
ROMANO Pamela	La Houdonnière



**COMMERCES**

LE GRENIER À SEL  
AGES ET VIE  
LE RELAIS DE L'ABBAYE



**FAÇADES FLEURIES**

MARY Micheline	17 place Jules Levée
LE MONNIER Claudine	Rue du Centre
CHEVALIER Catherine	10 place Jules Levée
DURAND Françoise	12 rue St Michel



**MAISONS FLEURIES, BALCONS, PELOUSES**

ASTIER Jean Louis	13 Place St Sauveur
BIZET Rémy	La Chevalerie Pillet
LAGADEC Rolande	Lot du VAL
BOCQUILLON Stéphanie	le bois Viel
SEIGNEUR M. Joseph	15 Rue Saint Nicolas
AUBERT Bernard	Les Isles
CHAMPS Paulette	1, Route du Val
BISSON Janine	10 Lotissement du Val
HEUZÉ Bernadette	9 Lot du Grand Jardin
ROULLIER Paulette	17 Rte du Stade



# LE COIN DES ASSOCIATIONS



2024 laisse place à 2025 ... Nous vous souhaitons une bonne et joyeuse année 2025 et espérons vous retrouver nombreux lors de nos séances de cinéma, et autres activités.

Après avoir passé un bon moment en compagnie du groupe « LES VOIX-CI, LES VOIX-LA » le 16 novembre, que nous ne sommes pas près d'oublier, nous vous proposons pour 2025 :

- **D'écouter de la musique le dimanche 2 février : c'est dans l'Abbaye que nous nous retrouverons pour accueillir le groupe de musique Alliances.**

Formé de 5 amis du territoire virois, le Chœur Allian

ces revisites des morceaux connus de tous, permettant de voyager à travers le temps et les styles ! D'un Ave Maria à Jean-Jacques Goldman, en passant par les Beatles, il y en a pour tout le monde !

Le groupe est composé de 5 personnes :

- 1 pianiste, organiste
- 1 pianiste chanteuse (alto)
- 1 bassiste, claviériste chanteur (ténor)
- 1 chanteuse (soprano)
- 1 chanteur (baryton)

L'alliance des quatre voix vous emmène au milieu d'harmonies sublimes par l'acoustique des églises où ils ont l'habitude de jouer.

**De venir à la fête du cinéma qui se tiendra le samedi 5 avril (attention changement de date) : 2 films la même soirée avec une petite restauration entre les deux séances**

- **D'assister à une grande soirée « humour » programmée le samedi 5 juillet : 3 humoristes se succéderont**
- **Et peut-être d'avoir une surprise au passage du tour de France**
- **Le calendrier prévisionnel de cinéma de ce premier semestre est le suivant :**



**Calendrier Prévisionnel 1er semestre 2025  
SALLE STE THÉRÈSE LONLAY L'ABBAYE**

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>	<b>Films</b>
Mercredi 15 Janvier 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 29 Janvier 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 19 Février 2025	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 12 Mars 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 05 Avril 2025	17h00	Film Grand Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 09 Avril 2025	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 14 Mai 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 04 Juin 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 25 Juin 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 9 Juillet 2025	20h30	Film Grand Public

Si vous souhaitez recevoir notre programmation, n'hésitez pas à envoyer un mail à [culturetloisirslonlay@gmail.com](mailto:culturetloisirslonlay@gmail.com) pour vous faire ajouter à notre liste de diffusion. Nous sommes également sur les réseaux sociaux : facebook (Culture et Loisirs Lonlay), Instagram ([asso.culture.et.loisirs.lonlay](https://www.instagram.com/asso.culture.et.loisirs.lonlay)).

Vous pouvez également nous soumettre par mail ou téléphone : vos idées, envies, suggestions, propositions d'animations, contacts de groupe de musiques/chants/théâtre, et pourquoi pas, rejoindre notre équipe de bénévoles et participer à notre assemblée générale prévue le 18 mars !

En espérant, vous voir nombreux tout au long de cette nouvelle année.

Culturellement votre.

Angélique Vaugeois, présidente (06 20 07 81 28) et toute l'association vous souhaitent une belle année 2025.

## LES ENFANTS DE L'ÉCOLE À LA MÉDIATHÈQUE

### L'accueil des classes

Une nouvelle année scolaire étant démarrée, l'accueil des classes a lui aussi recommencé .

Le jeudi 3 Octobre, nous avons accueilli les trois classes : TPS-PS, MS-GS et GS-CP.

Les enfants, qui connaissaient déjà la médiathèque, ont vite repris leurs repères et les nouveaux l'ont découverte.



Des lectures ont été  
faites par Hélène et  
Monique,



dans un second temps les enfants se sont donné à des lectures plaisir en sollicitant l'adulte et enfin ils ont choisi un album pour l'emporter à l'école.

Le Lundi 16 et Mardi 17 Décembre, **les classes ont été accueillies par Hélène, Pierrette, Danièle et Marie-Christine.**



Des lectures d'albums ont été faites, puis la lecture plaisir et le choix d'albums pour emporter dans la classe.



## MÉDIATHÈQUE

En octobre dernier, nous avons accueilli : Jean-Claude Roche pour un moment de convivialité et de partage autour d'instruments à percussions d'origine culinaire.



**Il crée ses propres instruments à l'aide d'objets de récupérations.**  
Il considère qu'une passion ne prend vie que dans la transmission.  
C'est pourquoi les médiathèques du domfrontais ont organisé le mois des perculinaires pour en faire la découverte avec des animations proposées.



Un verre de l'amitié était servi à l'issue de l'animation offert par la municipalité.

**Pour rappel, la médiathèque est ouverte les mercredis de 16h à 18h, les samedis de 10h à 12h.**

Des nouveaux livres adultes et jeunesse sont mis en rayonnage 2 fois par an, permettant ainsi leurs mises à disposition au public au fur et à mesure.

A savoir : des livres édités en gros caractères sont à disposition pour les personnes ayant des déficits visuels. Ce qui permet de poursuivre la lecture plus facilement. Il est aussi possible de réserver des livres de votre choix que nous n'aurions pas sur place, au réseau des médiathèques du domfrontais, voire à la médiathèque départementale d'Alençon.



Un Comité toujours actif.

- Notre Fête et vide-Greniers des 24 et 25 Août ont attiré beaucoup de monde et ont connu un franc succès.  
Avec la veille au soir la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et un concert du Groupe « EDEN », un groupe local prometteur

la journée du dimanche a commencé à l'aube avec l'installation des exposants pour le vide-grenier, suivie du passage des chineurs expérimentés.



Environ 200 exposants se sont installés. Les stands et les manèges des forains se sont ouverts et le flux de promeneurs et curieux n'a pas cessé.

- Comme chaque année, nous avons mis en place les illuminations de Noël. Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés ainsi que **Mr et Mme Bernard LEVEE** qui ont fourni le sapin.  
**Au concours « des Villes et Villages Illuminés », nous avons été récompensés : un Sapin d'Or pour la décoration du centre du village et un Led d'Or deux étoiles du jury 2024.**

- Le Comité a décidé de faire revivre la magie de Noël en proposant une animation le Vendredi 20 Décembre en fin de journée.

Les stands ont connu un franc succès :



le maquillage pour les enfants avec le chantboulto (merci aux personnes qui ont animé ce stand), la promenade des enfants en charrette, l'animateur avec son accordéon et son orgue de barbarie, les crêpes et galettes, les sandwiches... et une population qui a répondu présente.

N'oublions pas le Père Noël avec ses friandises et tant attendu. Une belle et conviviale soirée malgré une météo très mitigée.



### **Dates à retenir pour 2025 :**

- **Dimanche 26 Janvier le repas annuel « Le Porc Orloff »**
- **Vendredi 31 Janvier à 20h30 Assemblée Générale. Vous avez envie de participer à l'animation de la commune, venez nous rejoindre.**
- **Dimanche 13 Juillet la Randonnée Pédestre**
- **Samedi 30 Août Concert et Feu d'artifice**
- **Dimanche 31 Août Fête foraine et Vide-Greniers**

**Meilleurs vœux à toutes et à tous.  
Le bureau**

## FOYER DE L'AMITIÉ

Bonjour à tous,

Après un manque de chaleur cet été et maintenant la pluie depuis plusieurs semaines, nous avons repris nos activités.

Un concours de belote a eu lieu le Lundi 8 Septembre avec 128 participants.

**Noël au restaurant** et l'habitude est prise maintenant, apparemment cela a été une bonne initiative, tout le monde semble avoir bien apprécié.



- **L'Assemblée Générale est programmée pour le jeudi 6 Février 2025** avec la dégustation de la traditionnelle galette des rois.

- Le **super loto annuel** est prévu le dimanche 16 Février à la salle polyvalente à 14 h.

- Un **concours de belote** le 10 Mars à 14h est prévu la salle polyvalente.

- Le **1<sup>er</sup> thé dansant de l'année 2025**

aura lieu le jeudi 20 Mars avec T. SIMON.



**Un voyage dans les ALPES prévu au mois de JUIN a été annulé.**

Voilà chers Amis, encore une année qui se termine.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau



## A B I Pétanque

Le club se porte bien et l'année 2024 s'est bien passée .

L'effectif de l'année 2024 est de 54 licenciés , nous allons perdre quelques licenciés , mais pour 2025 nous enregistrons 7 nouvelles recrues ce qui ne changera pas beaucoup le nombre de licenciés .

Le club a organisé la Coupe des Dirigeants , Arbitres et des joueurs des clubs de l'Orne . Nous étions 76 participants qui se sont rencontrés sur toute la journée pour plusieurs parties , cela fût une journée agréable avec un repas le midi qui était préparé par Le Grenier à Sel .

Les résultats de cette année sont stables comme en 2023 :

Coupe de France l'équipe seniors perd au deuxième tour .

Coupe de l'Orne vétérans l'équipe perd également au deuxième tour.

Championnat des Clubs :

L'équipe seniors finit deuxième de son groupe .

L'équipe vétérans finit quatrième de son groupe .

Chez les jeunes , un cadet Colin Novack perd en finale du championnat .

Pour 2025 , le club organisera un concours officiel le 24 Mai à 14 heures 15

en doublette , 4 concours licenciés vétérans les mercredis et 3 concours

ouvert à tous les vendredis en semi-nocturne à partir de 18 heures 30 .

Pour les personnes intéressées par la pétanque s'adresser à :

Monsieur Guérin Francis , 10 route du stade Lonlay L'Abbaye

Bonnes fêtes de fin d'année à tous . Le secrétaire



L'ADMR, c'est partager des moments de vie de nos clients, répondre présents dès que besoin pour que "**vivre à la maison**" puisse se faire le plus longtemps possible au sein de sa commune, près de sa famille, ses amis, ses voisins.

C'est partager également les joies et les peines. C'est apporter "un sourire au quotidien" aux personnes aidées.

L'un des sourires de l'ADMR va beaucoup nous manquer...celui d'Aude.

Aude Coupé est arrivée à l'ADMR en 2001. Elle s'est occupée de nombreuses personnes sur notre territoire, notamment sur St Clair de Halouze et St Bômer. Son sourire, sa bonne humeur, sa générosité, son professionnalisme étaient appréciés de tous. Malheureusement, la maladie a gagné. Aude est décédée en cette fin de novembre. Les bénévoles et les salariées de l'ADMR partagent la peine de sa famille, de ses amis, et des nombreux clients à qui Aude manquera .

L'année 2024 laissera la place à 2025 dans peu de temps. L'équipe de l'ADMR vous souhaite une bonne nouvelle année, et reste à votre disposition en restant au plus près de vous ( tél 02 33 37 17 77 )



## FOOT SAISON 2024-2025

Une nouvelle saison de Foot est repartie depuis le 30 Août.  
Tout se passe sur le terrain de St Bômer dans la mesure où le terrain de Lonlay ne peut accueillir que deux ou trois équipes de Foot à 8.  
Lors de la réception des Plateaux U9, il y a dix équipes ce qui correspond à l'occupation d'un terrain de Seniors.  
Lors de la réception des Plateaux U11, il faut deux terrain de Foot à 8, ce qui correspond aussi à l'occupation d'un terrain de Seniors.

Nous avons :

→ Une équipe U9 qui participe aux plateaux sur herbe et aux Plateaux de Futsal.  
Ils sont encadrés par Aurélien Pothé et Alain Bizet en remplacement.

→ Une équipe U11 est en entente avec Domfront et participe aux plateaux sur herbe, au Challenge et au Futsal. Ils sont encadrés par Sylvain Bertrand ou Alain Bizet et un dirigeant de Domfront.



Les entraînements sont assurés par Sylvain Bertrand et Philippe Maignan; parfois Alain Bizet et Aurélien Pothé (en fonction des disponibilités de chacun).

Bonne fin de Saison à nos équipes avec la deuxième phase qui va commencer début Février 2025

Tous nos meilleurs voeux à toutes et à tous pour 2025.

Amicalement Foot.  
Le Bureau

## GYM VOLONTAIRE DE LONLAY L'ABBAYE



L' Association Gymnastique Volontaire de Lonlay l'abbaye vous souhaite une bonne et heureuse Année 2025



# ÉTAT CIVIL DU 01/07 AU 31/12/2024

## Naissances :

- BROSSIER Ulysse Nathan Eliott le 06 août 2024
- CROTEAU Kaylianah Léanah Clara Claudine le 07 août 2024
- LEBRUN Gabin Paul Gaspard le 28 décembre 2024



## Mariages :

- GUESNON Matthieu et MARCHAND Charlène le 13 Juillet 2024
- De OLIVEIRA Gabriel et BUSSET Lia le 26 octobre 2024



## Décès :

- JAUNY Francis le 14 Juillet 2024
- TOURTET Jean-Pierre le 12 août 2024
- QUENTIN Gérard le 21 août 2024
- AUBERT Daniel le 28 août 2024
- POIRIER Georgette veuve BIDARD le 23 octobre 2024
- PELLERIN Emile le 03 décembre 2024
- LEBOURLIER André le 08 décembre 2024
- ROUSSEL Thérèse veuve LEDEMÉ le 10 décembre 2024



# POINT INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

**3 PL. ST SAUVEUR**

### **Horaires d'ouverture:**

Lundi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00
- Et de 13H30 à 17H00

### **Permanences du Maire :**

Sur rendez-vous.

**Téléphone :** 02.33.38.67.36

**Mail :** mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

**Site :** www.lonlaylabbaye.com

## CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

**LONLAY L'ABBAYE - SAINT CLAIR  
DE HALOUZE**

**02.33.66.90.32**

Valérie, Alexandra, Vincent, David et Amélie

## MAISON MÉDICALE

**4 BIS ROUTE DU STADE**

Lundi, Mardi, vendredi :

à **7H15 précises**

Mercredi à **8H30 précises**



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

**4 ROUTE DU STADE**

### **Horaires d'ouverture:**

Mardi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00

Samedi:

- De 9H00 à 11H30

**Téléphone :** 02.33.37.64.12



## ESPACE NUMÉRIQUE

**3A PL. ST SAUVEUR**

### **Atelier numérique:**

Accompagnement de démarches  
administratives:

Sur rendez-vous auprès d'Alain DURAND

**06.81.82.57.28**

Espace en libre service:

Gratuitement sur demande au secrétariat  
De Mairie.

## DÉCHETTERIE

**ROUTE DE ROUELLÉ**

### **Horaires d'ouverture :**

Du 1er Avril au 30 Septembre :

Lundi et Mercredi : Vendredi :  
• De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 18H00

Samedi :  
• De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 18H00

Du 1er Octobre au 31 Mars :

Lundi et Mercredi : Vendredi :  
• De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 17H00

Samedi :  
• De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 17H00



## LA COMMUNE DE LONLAY PRÉSENTE SUR FACEBOOK ET PANNEAU POCKET

### **Facebook :**

Suivez nous et découvrez nos actualités  
sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

### **Panneau Pocket :**

Restez informé en temps réel sur les  
actualités de Lonlay avec les alertes  
infos sur l'application panneau  
Pocket.





# GÉOCACHING A L'ABBAYE DE LONLAY

CHASSE AU TRESOR  
2.0



**Cherchez**



**Découvrez**



**Partagez**

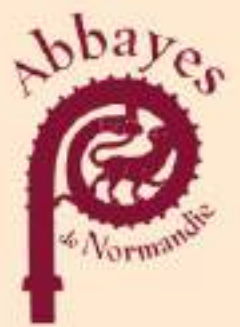
UNE AVENTURE A VIVRE A PLUSIEURS OU EN SOLO POUR  
TOUS LES AGES !

A partir d'une cache géolocalisée sur géocaching.com partez à la recherche de 5 autres caches situées dans/où à proximité de l'abbatiale de Lonlay .  
Il vous suffit de scanner le QR code situé dans la cache, ce qui déclenchera un commentaire audio qui vous donnera toutes les infos pour aller de cache en cache tout en découvrant l'histoire du lieu

**L'aventure au bout de la rue !**



Scannez le QR code pour trouver la 1ère cache !





## Amélioration de l'habitat

### Des aides financières pour les travaux de votre logement

Propriétaire occupant ou propriétaire d'un logement destiné à la location, pour vos travaux d'économies d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, ventilation ...), d'accessibilité ou d'adaptation à la perte d'autonomie (remplacement d'une baignoire par une douche, monte-escalier, suppression de marches, élargissement de porte...), de réhabilitation d'un logement très dégradé,

le CDHAT, agréé par l'État Mon Accompagnateur Rénov', se tient à votre disposition pour vous informer, vous



CDHAT

avec



France Rénov'

Le service public pour mieux rénover votre habitat

conseiller et vous accompagner sur l'aspect administratif, technique et financier de votre projet, afin de définir un programme de travaux en adéquation avec vos besoins et votre situation personnelle tout en optimisant son financement grâce aux aides mobilisables auprès de nombreux partenaires : Etat, Anah, Département de l'Orne, Région Normandie, caisses de retraite...

Depuis le 9 novembre 2023, sur la commune de Lonlay l'Abbaye :

- 25 porteurs de projets informés
- 7 logements rénovés ou en cours de rénovation
- 136 926 € de subventions mobilisées pour un montant de travaux de 263 626 €



Alors pourquoi pas vous ? **Contactez un conseiller Habitat du CDHAT avant d'engager vos travaux au 02 31 53 73 73.**

Des permanences se tiennent tous les **mardis du mois de 10h à 12h** à :

<b>Domfront en Poirais</b>	Le 1 <sup>er</sup> mardi du mois
<b>Juvigny Val d'Andaine</b>	Le 2 <sup>ème</sup> mardi du mois (mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)
<b>Bagnoles de l'Orne Normandie</b>	Le 2 <sup>ème</sup> mardi du mois (mois de février, avril, juin, août, octobre, décembre)
<b>Tinchebray-Bocage</b>	Le 3 <sup>ème</sup> mardi du mois
<b>Passais-Villages</b>	Le 4 <sup>ème</sup> mardi du mois

Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt des dossiers de demande de subventions.

## COLLECTE DES DÉCHETS

### LONLAY L'ABBAYE



<b>ORDURES MÉNAGÈRES (sacs noirs)</b>  Collecte hebdomadaire <b>BOURG + CAMPAGNE</b>	→	Tous les <b>VENDREDIS</b> matin
<b>DÉCHETS RECYCLABLES (sauf le verre)</b> (SACS JAUNES) <b>BOURG UNIQUEMENT</b>	→	Tous les <b>VENDREDIS</b> matin

<p style="text-align: center;"><b>DECHETS RECYCLABLES</b> <b>SACS JAUNES</b></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Tous les emballages (sauf le verre) et tous les papiers, journaux, revues, magazines...</i></p> <p style="text-align: center;">Collecte une semaine sur deux :</p> <p style="text-align: center;"><b>VENDREDI - SEMAINE PAIRE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAMPAGNE</b></p>	<b>Date de collecte 2025</b>
	Vendredi 10 janvier
	Vendredi 24 janvier
	Vendredi 07 février
	Vendredi 21 février
	Vendredi 07 mars
	Vendredi 21 mars
	Vendredi 04 avril
	Vendredi 18 avril
	Vendredi 02 mai
	Vendredi 16 mai
	Vendredi 30 Mai
	Vendredi 13 juin
	Vendredi 27 juin
	Vendredi 11 juillet
	Vendredi 25 juillet
	Vendredi 08 août
Vendredi 22 août	
Vendredi 05 septembre	
Vendredi 19 septembre	
Vendredi 03 octobre	
Vendredi 17 octobre	
Vendredi 31 octobre	
Vendredi 14 novembre	
Vendredi 28 novembre	
Vendredi 12 décembre	
Vendredi 26 décembre	

**Toujours déposer les sacs de déchets la veille des collectes, à partir de 19h00 !**

Les collectes sont maintenues les jours fériés **sauf** :

Le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Nous contacter au 02 33 30 18 53 pour plus d'informations.

# VENTE DE COMPOSTEURS

OBJECTIF  
**ZÉRO**  
DÉCHET



**Donnez un coup de pouce à votre jardin...  
« Équipez-vous » d'un composteur !**

**25 €**  
300 L



**40 €**  
620 L



**40 €**  
305 L



**50 €**  
603L



↳ *Pour un composteur acheté, un bioseau (7L) offert !*

**Domfront Tinchebray interco**

Service collecte et traitement des déchets

18, rue Georges Clémenceau  
61700 DOMFRONT EN POIRAIÉ

02 33 30 18 53

02 33 30 76 32

[servenvironnement@wanadoo.fr](mailto:servenvironnement@wanadoo.fr)



# VENTE DE COMPOSTEURS



Offre réservée aux habitants du territoire Domfrontais

## Le compostage : c'est décidé, je me lance !

### 5 bonnes raisons de composter

1. Réduction du volume de déchets
2. Bénéfique pour l'environnement
3. Production d'un engrais 100% naturel et de qualité
4. A la portée de tous
5. Faire son propre compost, cela ne coûte rien

Près du tiers de nos ordures ménagères sont constitués de biodéchets, à savoir les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs...) et les déchets de jardin (tontes, feuilles mortes, petits branchages...).

Jetés dans le sac à ordures ménagères, ils seront incinérés. **Or, ces biodéchets sont des ressources !** Ils peuvent être transformés en compost ou broyés pour être utilisés en paillis.

Si composter ses biodéchets permet de réduire considérablement la production de déchets domestiques, leur collecte et leur transport, il constitue un excellent fertilisant. Il améliore la structure du sol, augmente son pouvoir de rétention en eau, apporte les éléments nutritifs nécessaires au développement des plantes et limite leurs maladies. Composter, c'est aussi réduire ses déplacements en déchèterie.

Et contrairement aux idées reçues, il n'attire pas les nuisibles et ne génère pas de mauvaises odeurs s'il est entretenu. Pour tout comprendre et adopter les bons gestes, consultez notre guide du compostage domestique.

La loi **Anti-Gaspillage** pour une Économie Circulaire (AGEC), conformément au droit européen, impose aux collectivités de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets. Par conséquent **Domfront Tinchebray Interco vous propose l'acquisition d'un composteur (en bois traité ou plastique recyclé) de 300 litres ou 600 litres.** Les composteurs ne seront livrés qu'à partir de 2025 dans la limite des stocks disponibles.

**Réservez votre composteur (1 par foyer) dès maintenant en renvoyant ce coupon, accompagné d'un justificatif de domicile, soit par mail : [servenvironnement@wanadoo.fr](mailto:servenvironnement@wanadoo.fr)**

Soit par courrier à Domfront Tinchebray Interco – 18 rue Georges Clémenceau – 61700 Domfront en Poiraie  
Renseignements au 02 33 30 76 32 / 02 33 30 18 53

✂ \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Je souhaite réserver un composteur (cocher le modèle qui vous convient) :

Plastique 300L à 25€

Plastique 620L à 40€

Bois 305L à 40€

Bois 603L à 50€

**Le service Environnement de Domfront Tinchebray Interco vous contactera pour vous expliquer les modalités de paiement et de retrait du composteur (Début 2025).**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C.DEROUET – J.-C.COQUIO - J.GUERIN - F.LAUTOUR – V.BESNARD – N.BOUCHARD - A.DURAND – V.FOURRÉ -+ I.LANGLOIS - P.LESELLIER - P.LETONDEUR – C.PELLERIN – S.PICK - S.POTTIER

**Absents représentés** : C.LAFONT pouvoir à Ch.DEROUET

**Absents** :

Jean-Claude COQUIO a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Biscuiterie : vente terrain pour projet EEI (Eaux Extinction Incendie)
2. TE61 : avenant groupement de commandes électricité
3. Maitrise d'œuvre travaux maison 3 & 4 place Jules Levée
4. Adressage : nouvelles adresses (Nézement et Prise Guimont)
5. Budget : Décision Modificative, écriture ligne de Trésorerie et « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)
6. Convention médiathèque et ville de Domfront
7. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapport annuel 2023 et rapport Cour des Comptes
8. Parc Naturel Régional Normandie Maine : validation de la charte
9. Questions diverses

Le Maire souhaite :

- supprimer le point 3 concernant la maison au 3 & 4 place Jules Levée car il est encore trop tôt.
- ajouter 1 question : achat du matériel du salon de coiffure.

Le Conseil Municipal accepte.

.....  
Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Tout d'abord, le Maire présente Adelina PELE STANICA qui remplace Sandrine depuis le 19 avril : d'origine roumaine, depuis 13 ans en France, diplôme de professeur d'histoire, s'occupait de Ressources Humaines (ex : accueil de salariés d'origine roumaine dans les Landes pour travaux agricoles) et travaillait au sein du cabinet MENUET grâce à qui est venu le dentiste actuel Minass COVACIU.

Le Maire précise que c'était le moment opportun de recruter Adelina quand Sandrine a quitté son poste début mai pour rejoindre la mairie de la Ferté Macé et il remercie Sandrine pour son travail et la félicite pour la note de 100 sur 100 suite à l'IPC (Indice de Pilotage Comptable) reçu par le Trésor Public.

### **1. Biscuiterie : vente terrain pour projet EEI (Eaux Extinction Incendie)**

La Préfecture de l'Orne (services ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a imposé à la Biscuiterie de construire une retenue d'eau type EEI en cas d'incendie pour les eaux utilisées en cas d'incendie.

Après une visite sur place et pour avoir la place nécessaire, cela nécessiterait que la commune vende à la Biscuiterie les parcelles AC80 et AC236 pour un total 13 ares et 15 centiares.

Sur conseils de l'étude notarial de Domfront le maire propose donc à 0,20€ le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

### **2. TE61 : avenant groupement de commandes électricité**

Le Maire rappelle que le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE (TE61) a été désigné Coordinateur du Groupement pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du Groupement de commandes, conclu par TE61 et EDF en date du 26 août 2022. Ce groupement d'achat d'énergie a été formé en vue de favoriser pour les membres l'achat d'énergie et la mise en concurrence.

Mais, au cours de la première année de ce marché, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur la société EDF.



Dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat, un **protocole d'accord transactionnel** a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement, d'un montant total de 1.496.030,80 € réparti entre l'ensemble des membres actifs du Groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au prorata du nombre de point de livraison ouvert par chaque membre au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion des procédures contentieuses, il apparaît nécessaire de permettre au Coordinateur du Groupement d'intervenir au nom et pour le compte des Membres (ex : Mairies), y compris par la signature d'une transaction.

Le projet de protocole d'accord transactionnel établi en concertation avec la société EDF et la poursuite de cette procédure amiable nécessite une modification par voie **d'avenant** de l'acte constitutif du Groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition d'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif et toutes les démarches nécessaires.

### **3. Maîtrise d'œuvre travaux maison 3 & 4 place Jules Levée** point annulé

### **4. Adressage : nouvelles adresses (Nézement et Prise Guimont)**

Le Conseil Municipal du 22 mai 2022 avait choisi, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cependant, il serait judicieux de nommer des nouvelles impasses et route dans le secteur du Nézement et du Cerisier Ouest (vers le lac de pêche par lequel on accède par la commune voisine de St Georges de Rouelley au lieu-dit la Prise Guimont) ; ceci pour faciliter l'accès aux secours et aux livraisons.

Après concertation avec les habitants concernés et avis des services de de Ingénierie Orne, le Maire et Alain DURAND proposent :

- Secteur le Nézement : « impasse d'Hélène » qui est déjà connu des habitants. Effectivement, selon la classification des maisons, certaines maisons n'étaient pas en « changement de destination ».
- Secteur Cerisier Ouest : « impasse du lac caché », considérant que le lac de pêche s'appelle « Hideaway Lake » avec sa correspondance en français.

Le Maire informe que finalement l'adressage obligatoire en France est repoussé jusque fin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la création d'une nouvelle voie dénommée « **impasse d'Hélène** » et « **impasse du lac caché** »  
et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,
- Décide de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation. L'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures

### **5. Budget : Décision Modificative, écriture ligne de Trésorerie et « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)**

Suite à la délibération de « fongibilité des crédits » prise le 14 mars 2024, une décision du Maire a été prise le 26 mars 2024 pour 97000€ pour le paiement des travaux des 3 maisons du haut du bourg :

Dépenses Investissement : compte 2313 (constructions) = - 97 000 €

Dépenses Investissement : compte 2313 / opération 100031 = + 97 000 €

Le Maire informe d'un surcoût d'env. 52.000€ pour ces travaux liés à la révision des prix depuis 2021 ; ceci sur la demande des services de l'Etat, pourtant sans réclamation des entreprises.

De plus, le Maire informe que les subventions attendues ou notifiées sont d'env 600.000€. Mais, pour les percevoir, il faut finir de payer toutes les factures notamment celles des 3 maisons et de l'aire de loisirs sportive.

En attendant les subventions, il convient donc de demander une « ligne de Trésorerie » pour 12 mois auprès de diverses banques.

Nb : le maire informe que :

- une délibération de juin 2020 stipule que le maire a autorisation de faire cette ligne de Trésorerie jusque 500000€.

- les intérêts ne sont calculés que sur la partie utilisée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

#### **6. Convention médiathèque et ville de Domfront**

Le Conseil Municipal de Domfront-en-Poiraise a adopté la convention et la charte de fonctionnement du réseau de coopération « Les médiathèques du Domfrontais » depuis fin 2017 ; convention et charte renouvelées en 2021 avec la Médiathèque Départementale de l'Orne pour 2021-2023 et donc **à renouveler pour 2024-2026.**

Toutes les communes de ce réseau doivent également adopter cette convention et cette charte.

Le Maire rappelle l'article concernant le financement : **2€/ hbt** pour l'achat de documents + **0.25€/hbt** pour l'action culturelle, mais il conviendrait de supprimer le mot « minimum » et mettre « **maximum** » pour éviter toute dérive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention après y avoir apporté les modifications nécessaires : 2€ maximum / hbt (achat de document) + 0.25€ maximum / hbt (action culturelle).

#### **7. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapport annuel 2023 et rapport Cour des Comptes**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2023 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport d'activités 2023 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

\*\*\*\*\*

Le maire lit son intervention lors de la réunion de la CDC du 17 juin où à l'ordre du jour, il y avait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec des observations.

#### **8. Parc Naturel Régional Normandie Maine : validation de la charte**

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine demande a validé la Charte ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc. Or, la charte est valide jusqu'en 2039.

.Le maire explique qu'il y a de nombreux problèmes :

- le panneau d'information jamais mis en place au lieu-dit « la Chevalerie Pillet »

- depuis 2021, le QR Code sur la place expliquant l'abbaye ne fonctionne pas

- panneaux publicitaires interdits pour les commerces

De plus, si on veut se retirer du Parc, on peut délibérer mais il faut que ce soit accepté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité refusent de délibérer et de valider la charte et les statuts.

## 9. Salon de coiffure

Le Maire informe le Conseil Municipal que la coiffeuse actuelle ne souhaite pas renouveler le bail de 6 ans, qui cessera donc le 30 septembre 2024.

Elle propose le matériel actuel au tarif de 3600€ TTC :

3 tablettes sur roulettes, 2 présentoirs, une caisse, 1 téléphone, 1 climazon, 1 portant en fer forgé, 1 bac à shampooing (2 places), 3 postes de coiffage femme (tablette, miroir, fauteuil, porte sèche cheveux mural), 2 postes de coiffage homme (tablette, miroir, fauteuil et un fauteuil de barbe), 2 étagères d'angle, un lustre, une horloge, une table basse verre et fer forgé, 1 casque mise en plis avec son fauteuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'acquisition du matériel de coiffure pour 3600€ TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Maire explique que la nouvelle coiffeuse aurait aussi pu acheter ce matériel mais le contexte est défavorable. De nombreux salons de coiffure sont à vendre dans le secteur. Il est en contact avec la Chambre des Métiers qui a envoyé notre candidature aux anciens élèves et aux écoles sur Alençon. Mais le plus efficace a été la publication Facebook et l'article dans le Publicateur Libre. Plusieurs candidatures ont été reçues dont 2 vraiment motivées, qui aiment leur métier.

## 10. Questions diverses

Le maire informe de divers sujets :

- goudronnage des 3 places : 25000€ de subvention DETR accordée.
- Maison Lévêque : pas de réponse pour la subvention DETR. Il faut plutôt déposer un dossier « fonds verts » (avec économie d'énergie de 40%) et ainsi avoir le Récépissé de dépôt dossier pour commencer les travaux.
- Travaux toiture abbaye : en cours : avec la nacelle + sous traitant avec un drone pour le démoussage
- 2d médecin : recrutement en cours avec la Roumanie.
- 2è kiné : parti début juin 2024.

Demande de Isabelle LANGLOIS : ajouter des bancs autour de l'aire de loisirs.

N° délibération	Objet de la délibération	Résultat
2024-00033	Vente de terrain à la biscuiterie / Projet EEI (Eaux Extinction Incendie)	Adoptée
2024-00034	TE61 (Territoire Énergie Orne) : avenant groupement de commandes électricité EDF	Adoptée
2024-00035	Adressage : nouvelle adresse au Nézement et à la Prise Gui- mont	Adoptée
2024-00036	Budget Commune : Décision Modificative et Ligne de Trésorerie	Adoptée
2024-00037	Ville de Domfront : Convention médiathèque	Adoptée
2024-00038	Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : adoption rapport annuel 2023	Adoptée
	Parc Naturel Régional Normandie Maine : adoption de la charte 2023-2039	Refus de vote
2024-00039	Achat matériel salon de coiffure	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Claude COQUIO

Christian DEROUET

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 19 juillet 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs .DEROUET – J-C.COQUIO - J.GUERIN - F.LAUTOUR – V.BESNARD – N.BOUCARD - C.LAFONT – I.LANGLOIS – C.PELLERIN – S.PICK - S.POTTIER

**Absents représentés** : A.DURAND pouvoir à St.PICK – V.FOURRÉ pouvoir à N.BOUCARD - P.LESELLIER pouvoir à V.BESNARD - P.LETONDEUR pouvoir à C.LAFONT.

**Absents** :

Natacha BOUCARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : rapport Cour des Comptes
2. Parc Naturel Régional Normandie Maine : information sur la validation de la charte et adhésion
3. Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) : Taxe sur le Foncier Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises
4. Budget : « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)
5. Questions diverses

### **1/ Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : rapport Cour des Comptes**

Le Maire informe que :

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco à son assemblée délibérante, la Chambre Régionale des Comptes nous invite à en prendre connaissance sur le site internet des juridictions financières à l'adresse suivante :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-de-communes-de-domfront-tinchebrayinterco-orne>.

Le Maire soumet ce rapport au Conseil Municipal, afin qu'il donne lieu à **débat** et lit la synthèse (cf **annexe : synthèse de la Chambre Régionale des Comptes**).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

### **2/ Parc Naturel Régional Normandie Maine : information sur la validation de la charte et adhésion**

Suite à notre refus de délibéré lors du Conseil Municipal du 24 juin dernier, la Maire a rencontré le Président et la Directrice du Parc mi-juillet.

Il en ressort la note suivante qui explique le calcul des dotations perçues ainsi que les actions entreprises (ex : parcours touristique, plantations de haies, animations) :

Au vue de tous ses éléments, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

### **3/ Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) : Taxe sur le Foncier Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises**

Le Maire informe que auparavant cette zone était appelée ZRR : Zone de Revitalisation Rurale et il cite l'exemple de Briouze qui est dans l'agglomération de Flers, qui perdrait l'exonération de Taxes Foncières suite à ce nouveau zonage.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'instaurer l'exonération de **taxe foncière sur les propriétés bâties** dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44

quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G : exonération pour entreprises de moins de 11 salariés y compris en libéral, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'en 2029.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

**Décide** d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation et France Ruralités Revitalisation « plus » mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

**Charge** le Maire / le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

\*\*\*\*\*

Le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de **cotisation foncière des entreprises** applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'instaurer l'exonération de **cotisation foncière des entreprises** prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

**Charge** le Maire / le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **4/ Budget : « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)**

Suite à la délibération de fongibilité des crédits prise le 14 mars 2024, le Maire informe des décisions prises :

N°2 - 70.000€ pour paiement des travaux des 3 maisons

Dépenses d'Investissement : compte 2313 (constructions) = - 70 000 €

Dépenses d'Investissement : compte 2313 / opération 100031 = + 70 000 €

N°3 - 76.000€ pour paiement des travaux de l'aire de loisirs.

Dépenses d'Investissement : chapitre 23 (2313 constructions) = + 76 000 €

Dépenses d'Investissement : chapitre 21= - 76 000 €

#### **5/ Questions diverses**

Devis en cours pour refaire la route devant la Biscuiterie... à prévoir 50000€.

Info médecin : toujours en attente de l'ordre des médecins de l'Orne. Arrivée mi-juillet à Lonlay.

V.09/08 : venue des Américains. Rendez-vous à 9h30 devant la Mairie puis départ vers le champ de l'Errerie, 10h30 dépôt de gerbes devant le Monument aux Morts. En informer la presse et les écoles.

N° délibération	Objet de la délibération	Résultat
2024-00040	Parc Naturel Régional Normandie Maine : adoption de la charte 2023-2039	Adoptée
2024-00041	Zone France Revitalisation Ruralités : exonération sur Cotisation Foncière des Entreprises	Adoptée
2024-00042	Zone France Revitalisation Ruralités : exonération sur Taxe Foncière Bâti	Adoptée
2024-00043	Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : rapport Chambre Régionale des Comptes	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Le Maire

Natacha BOUCHARD

Christian DEROUET

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 06 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

### **Présents :**

C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – A. DURAND - V.FOURRÉ - Ch. LAFONT - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN – S. PICK – S. POTTIER

**Absent excusé :** V.BESNARD à Samuel POTTIER. I. LANGLOIS pouvoir à François LAUTOUR.

**Absent :** N.BOUCHARD

**Secrétaire de séance :** P. LESELLIER

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Echange chemin du Fay
2. Devis voirie goudronnage route de Grille-Souris (face Biscuiterie)
3. Devis curage fossés
4. Salon de coiffure : loyer
5. Décision Modificative (budget Lotissement St Nicolas)
6. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024 a été adopté à l'unanimité.

#### **1. Echange chemin du Fay**

Le Maire lit le mail reçu de l'Etude du Bocage à Domfront, concernant l'échange de chemin à intervenir avec M. et Mme LESELLIER. Nous avons transmis une délibération du 13 janvier 2023 pour vendre au prix de 1 €, alors qu'il s'agit de faire un acte d'échange.

En effet, la commune cède à M. et Mme LESELLIER les parcelles BL N°352 et 353 et les parcelles BK N°360 et 361, et en échange de ces quatre parcelles (qui était l'ancien chemin) la commune reçoit de M. et Mme LESELLIER le N°BK 358 qui est le nouveau chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 1 abstention de Pascale LESELLIER pour conflit d'intérêt),

- accepte l'échange : les parcelles BL N°352 et 353 et les parcelles BK N°360 et 361, et en échange de ces quatre parcelles (qui était l'ancien chemin) la commune reçoit de M. et Mme LESELLIER le N°BK 358 qui est le nouveau chemin.

- informe le notaire que le demandeur (M. et Mme LESELLIER) paye les frais de l'acte d'échange et les frais du géomètre

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **2. Devis voirie goudronnage route de Grille-Souris (face Biscuiterie)**

Suite au Permis de Construire déposé par la Biscuiterie en 2022 pour les nouveaux locaux d'accueil, il convient de refaire parallèlement la route qui est abimée et le passage piéton.

2 devis ont été demandés pour la voirie de la route de Grille-Souris devant l'entrée de la Biscuiterie en bi-couche : à Eiffage et Courteille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de EIFFAGE, entreprise la mieux disante : 30182.97€ HT soit 36219,57€ TTC en bi-couche

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget 2024 car les travaux sont prévus en novembre 2024.

### **3. Devis curage fossés**

Selon nos Services Techniques, il paraît nécessaire de curer les fossés et araser les bernes.

Un devis a été demandé pour ces travaux à l'entreprise Courteille pour env. 10000m linéaire chaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de Courteille : à **0.99€ HT le mètre linéaire pour le curage des fossés et à 0.69€ HT le mètre linéaire pour l'arasement des bernes.**

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

### **4. Salon de coiffure : loyer**

Le Maire informe que le salon de coiffure sera repris le 1er octobre par Océane JENVRIN.

Afin d'encourager les locataires et favoriser l'aide à l'installation, le Maire propose :

- une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter de son installation : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.
- Ensuite, n'ayant pas de base de chiffre d'affaires, un loyer révisible à chaque échéance du bilan comptable calculé ainsi :

Un loyer de 200€/mois avec une base de Chiffre d'Affaires de 36000€ jusqu'à la présentation du 1<sup>er</sup> bilan, puis une révision entre 200€/mois et 550€ plafonnés sur la base d'un Chiffres d'Affaires entre 36000€ et 50000€/an.

La coiffeuse prendra à sa charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, ordures ménagères, entretien de l'ensemble du matériel).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de location entre la Commune et la coiffeuse ainsi :

- **gratuité** du loyer pendant 3 mois du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024
- **200€** du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> bilan comptable
- loyer mensuel proportionnel au Chiffre d'Affaires variant entre 36000€ et 50000€ maxi de

**550€ TTC maxi à partir du 1<sup>er</sup> bilan comptable.**

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

### **5. Décision Modificative (budget Lotissement St Nicolas)**

Le Trésor Public nous a informé du dépassement de crédits budgétaires sur le BC 23211. En effet, suite aux travaux complémentaires sur le lotissement Saint Nicolas (*Te61 : électricité, éclairage public ; Orange ; etc... sur le compte 6045 pour les « charges à caractère général » telles que achat, études, prestations de services*), il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### Section de fonctionnement :

*Dépenses :*

*compte 71355 chapitre 042 : + 30 000 €*

*compte 6045 chapitre 011 : + 30 000 €*

*Recettes :*

*compte 71355 chapitre 042 : + 30 000 €*

*compte 706811 chapitre 70 : 15 000 €*

*compte 75888 chapitre 75 : 15 000 €*

#### Section d'investissement :

*Dépenses :*

*compte 3555 chapitre 040 : + 30 000 €*

*compte 168741 chapitre 16 : + 30 000 €*

*Recettes :*

*compte 168741 chapitre 16 : + 30 000 €*

*compte 3555 chapitre 040 : + 30 000 €*

et parallèlement **sur le budget de la commune**, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'investissement :

Recettes : compte 276348 chapitre 27 : + 30 000 €.

Dépenses : compte 276348 chapitre 27 : + 30 000 €.

## **6. Questions diverses**

### **Poche incendie :**

Le Maire lit le mail du 2 août du GAEC de OISSEL (Damien et Anne-Claire LOUVEAU) à la Barthelière concernant les poches incendie obligatoire suite à une demande de Permis de Construire pour des bâtiments agricoles. Le GAEC demande si des subventions peuvent être accordées par la commune et également par d'autres institutions (Etat, Région, Département, etc.) ; justifiant cette poche d'un intérêt public.

Ses obligations des Services de l'État d'investissement au sujet de la protection incendie que ce soit au niveau :

- des professionnels (agricoles et industriels)

- des particuliers à chaque Permis de construire

représentent des charges importantes qui freinent le développement de nos secteurs ruraux. Il paraîtrait normal que les décideurs (Services de l'État) participent à ces surcoûts.

Le Conseil Municipal informe que la commune accorde des aides seulement pour protéger les derniers services. Le Conseil Municipal continuera de soutenir les demandes auprès des Services de l'État et des élus.

### **Travaux dans le périmètre de l'abbaye :**

Le Maire lit le mail de M. PIOLINE concernant les aides possibles pour la rénovation de leur maison rue du centre (ancienne boulangerie) suite à une Déclaration Préalable (DP) de Travaux. Les travaux et les obligations liées au périmètre de l'abbaye (cf remarques de l'Architecte des Bâtiments de France : ardoises naturelles en schistes et non en fibro-ciment) entraînent un surcoût de travaux. M. PIOLINE demande si des subventions peuvent être accordées par la commune.

Après discussion / débat adopté à l'unanimité, la commune ne peut pas intervenir pour ces travaux car sinon il y aurait beaucoup d'autres demandes dans ce périmètre de l'abbaye.

Le Conseil Municipal renvoie vers le Fondation du Patrimoine et ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) qui organise des permanences à Domfront et à Tinchebray.

<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2024-00044	COMMUNE - Devis goudronnage rte de Grille-Souris face à la Biscuiterie
2024-00045	COMMUNE - Devis curage fossés
2024-00046	COMMUNE - Echange chemin le Fay
2024-00047	COMMUNE - Loyer salon de coiffure
2024-00048	Lotissement St Nicolas - DM (Décision Modificative)
2024-00049	COMMUNE – DM (Décision Modificative)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance

Le Maire

Pascale LESELLIER

Christian DEROUET



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

### **Présents :**

C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – V.BESNARD - N.BOUCHARD - A. DURAND - V.FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN – S. PICK – S. POTTIER

**Secrétaire de séance :** N. BOUCHARD

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Dévolution du Marché Public / travaux Maison Lévêque
2. Acte de nomination de régisseur pour les 2 régies (station-service et photocopies / gîte / médiathèque)
3. Gîte : tarif mensuel (étudiants, stagiaires)
4. Personnel : convention de participation Prévoyance
5. Décision Modificative (DM)
6. CDC DTI : rapport annuel 2023 élimination des déchets : RPQS SPANC (Assainissement Non Collectif) + SPAC (Assainissement Collectif) de Lonlay
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire souhaite ajouter 1 question : travaux sur le parking vers la salle d'animations (pour les associations communales, les écoles) et demande subvention DETR.

Le Conseil Municipal accepte.

### **1. Dévolution du Marché Public / travaux Maison Lévêque**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après ouverture, analyse des plis par la SICA (maître d'oeuvre) et attribution des notes en fonction des critères retenus à savoir prix 60 % et valeur technique 40 %, les entreprises les mieux disantes sont :

LOT N°1 : DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE : SAS TTH 8 640,00€

LOT N°2 : DEMOLITIONS - MACONNERIE AMENAGEMENT DES EXTERIEURS : RIALLAND RESTAURATION PATRIMOINE 41 864,97€

LOT N°3 : CHARPENTE – COUVERTURE : SAS BRUNO 7 649,98€

LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : SARL LALANDE 30 851,00€

LOT N°5 : CLOISONS SECHES – ISOLATION : SARL MFI 24 410,30€

LOT N°6 : PLOMBERIE – SANITAIRES : SAS JANNELEC 10 402,45€ + OPTION N°1 kitchenette : + 1 204,28€ = 11 606,73€

LOT N°7 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VENTILATION : POUCHARD Thierry 10 485,00€

LOT N°8 : CARRELAGE : PERRET Jérôme 7 710,36€

LOT N°9 : PEINTURES – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES : SAS DUBOURG DECO 13 249,68€

MONTANT TOTAL H.T. 155 263,74€ + option 1 204,28€ = **156 468,02€ HT**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions

Le montant du marché s'élève donc à **156.468,02 € HT**.

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer les pièces du marché.

- demande le maintien de la subvention DETR faite en janvier 2024

## **2. Acte de nomination de régisseur pour les 2 régies (station-service et photocopies / gîte / médiathèque)**

Suite au départ de Sandrine CHÉNEAU en mai 2024, il convient de nommer Adelina PELÉ-STANICA en tant que régisseur suppléante de Stéphanie DELACOUR pour les 2 régies.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la nomination de Adelina PELÉ STANICA en tant que régisseur suppléante des 2 régies, selon le modèle transmis par le Trésor Public.

## **3. Gîte : tarif mensuel (étudiants, stagiaires)**

A la demande des entreprises (Biscuiterie, vétérinaires, etc.), le maire propose de revoir le tarif de 250€/mois en semaine du lundi au vendredi (cf délibération décembre 2023) proposés aux étudiants, stagiaires, travailleurs intérimaires, etc... et passer à 10€/jour, avec un minimum de 8 jours.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le tarif de 10€/jour/personne

## **4. Personnel : convention de participation Prévoyance**

Le Maire informe que les collectivités doivent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, participer à l'assurance prévoyance des salariés (ex : pour les IJ / Indemnités Journalières en cas d'incapacité, dépendance, décès, invalidité) et ceci à hauteur de minimum 7€/mois.

Les salariés peuvent choisir l'assurance de groupe proposée par le CDG61 (Centre de Gestion) ou bien une assurance labellisée.

Le Maire s'est renseigné sur les pratiques dans les mairies alentours et propose 10€/mois avec une assurance labellisée. Chaque salarié peut ainsi choisir sa mutuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 10€ par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2025.

## **5. Décision Modificative (DM)**

**Station-service** : Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service pour payer les dernières factures de l'année liées aux ventes de carburants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : compte 607 : 100000 €

### **Recettes de Fonctionnement :**

Compte 707 : 100000 €

## **6. CDC DTI : rapport annuel 2023 (RPOS) SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) + SPAC (Assainissement Collectif) de Lonlay**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPAC et et du SPANC.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public du SPAC et et du SPANC 2023 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les rapports présentés.

## **7. Questions diverses**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de poursuivre les **travaux du parking de la salle polyvalente et d'animation (pour les associations et les écoles)**.

Le devis de Courteille pour le goudronnage en enrobé noir ou en bicouche de 90 places est le suivant : 80146€ HT soit 96175,20€ TTC

Le maire souhaite solliciter une subvention DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux) dans le cadre des projets d'aménagement urbain et travaux de voirie améliorant la sécurité routière et piétonne.

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- DETR :	28.051 € (35 %)
- commune (autofinancement) :	<u>52.095 € (65 %)</u>
<b>TOTAL</b>	<b>80 146 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL), au Département (Fonds d'Action Locale, amende de police), au Conseil Régional, l'Europe (LEADER via PE-TR) ... etc.
- autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2025

Le Maire informe que les services de la Sous-Préfecture viennent à Lonlay jeudi 19 décembre dans le cadre de notre labellisation « village d'avenir ». En effet, un cabinet d'étude « Rouge Vif » a été missionné par la Sous-Préfecture et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et a réalisé un diagnostic de notre territoire avec ses forces et ses faiblesses.

Le Conseil Municipal est invité jeudi aux travaux de ce Comité de Pilotage (COFIL). Seront Présents : C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – A. DURAND - P. LESELLIER - C. PELLERIN – S. PICK ainsi que le Président de la CDC, Bernard SOUL.

Le Tour de France passera par Lonlay le 10 juillet 2025. Christophe PELLERIN est allé à une réunion en Préfecture pour l'organisation de ce Tour. Normalement, il passera par le bourg en venant de St Clair de Halouze puis direction Ger.

<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2024-00051	COMMUNE - Dévolution du marché public / travaux Maison Lévêque (7 place St Sauveur)
2024-00052	STATION SERVICE - Nomination régisseur suppléant
2024-00053	COMMUNE - Nomination régisseur suppléant (régie médiathèque, photocopies, gîte)
2024-00054	COMMUNE - Gîte / tarif mensuel
2024-00055	COMMUNE - Convention de participation assurance Prévoyance
2024-00056	STATION-SERVICE - Budget : décision modificative (DM)
2024-00057	COMMUNE - Approbation rapport qualité SPANC et SPAC 2023 CDC DTI
2024-00058	COMMUNE – Parking salle d'animations : Travaux de voirie et demande de subvention DETR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Le Maire

Natacha BOUCHARD

Christian DEROUET

*Les décorations de Noël 2024*

**L'ÉQUIPE  
MUNICIPALE**



**VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS**

**VOEUX POUR 2025**



*Crèche à  
L'Abbatiale*